

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 4 mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Mise en location de la
biagatelle parcelle
communale (du 1^{er} avril
2010 au 31 mars 2011)

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER,

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, ayant pris la présidence de l'assemblée Municipale rappelle à l'assemblée la location de la parcelle communale dite la biagatelle appartenant à la commune de Marchastel à Mesdemoiselles GABRILLARGUES. Il propose à l'Assemblée de renouveler cette location et d'en fixer le prix pour la période du 1^{er} Avril 2010 au 31 Mars 2011.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite 19/02/2010

**Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
04/03/2010
Le Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Accepte de relouer cette parcelle à Mesdemoiselles GABRILLARGUES domiciliées à Marchastel 48 260.
- Décide de la louer pour un montant annuel de 50 € pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 04/03/2010
et publication ou
notification
le 04/03/2010**